

Benchmarking de tarifsuisse sa pour les tarifs TARPSY 2021

SEPTEMBRE 2020



tarifsuisse sa

Benchmarking de tarifsuisse sa pour les tarifs TARPSY 2021

EXPLICATION DU BENCHMARKING ET DES NÉGOCIATIONS DE PRIX EN DÉCOULANT POUR LES TARIFS TARPSY 2021

Situation initiale

Le nouveau financement hospitalier est entré en vigueur dans toute la Suisse le 1er janvier 2012. Il a non seulement introduit des forfaits liés aux prestations sur la base de structures uniformes pour toute la Suisse, mais également adapté la réglementation du financement (art. 49 al. 1 LAMal). Depuis le 1er janvier 2018, les exigences légales s'appliquent aussi à la psychiatrie, avec l'intégration des forfaits journaliers liés aux prestations à la structure tarifaire TARPSY.

Au démarrage, le nouveau financement hospitalier ainsi que l'entrée en vigueur simultanée du système de forfaits par cas DRG ont entraîné de vives discussions. Dans l'entrefaite, les tribunaux ont clarifié de nombreuses questions controversées. tarifsuisse a donc procédé à un benchmarking TARPSY en tenant compte des exigences légales et de la jurisprudence relative au calcul des tarifs LAMal.

Le benchmarking de tarifsuisse en conformité avec la LAMal tient compte des points suivants:

Perspective globale pour l'ensemble de la Suisse – prise en compte de la totalité des hôpitaux de soins psychiatriques.

Pas de catégories de benchmarking – toute catégorisation contredirait en effet le concept fondamental d'une comparaison d'établissements sur une base aussi large que possible pour l'ensemble de la Suisse.

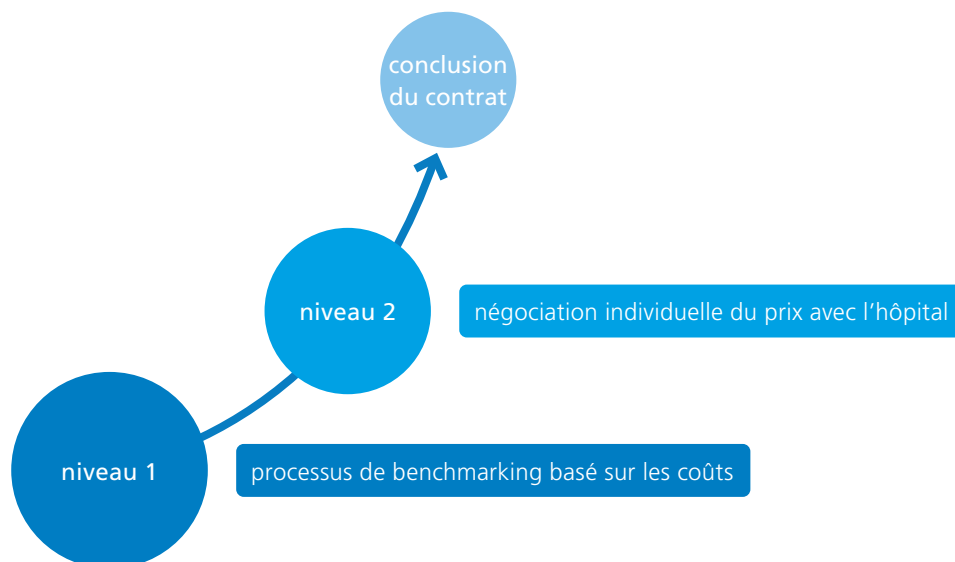
Mesures d'efficacité – les tarifs hospitaliers doivent être définis en fonction de la rémunération des hôpitaux fournissant la prestation selon le tarif de l'assurance obligatoire, avec la qualité, l'efficacité et l'économicité nécessaires.

Exclusion d'hôpitaux – aucune prise en compte des hôpitaux dont la base de données n'est pas transparente ni des hôpitaux ne fournissant pas les prestations médicales avec la qualité nécessaire. Les hôpitaux qui ne fournissent pas les coûts d'utilisation des installations conformément à l'OCP sont exclus.

Déductions – dans la mesure du possible, les prix de base calculés pour servir de base au benchmarking doivent reposer sur des coûts par cas effectifs ou aussi proches que possible de la réalité.

Modèle à deux phases: du benchmarking basé sur les coûts à la négociation de prix individuelle avec les hôpitaux

Afin de définir les prix, tarifsuisse sa mise sur un modèle à deux phases. Dans une première phase, une procédure de benchmarking basée sur les coûts est réalisée afin de déterminer la valeur de benchmarking pour une prestation efficace et économique. Dans une deuxième phase, des négociations individuelles se déroulent dans chaque hôpital; la valeur de benchmarking constitue un élément fondamental de ces négociations.



Méthode de benchmarking de tarifsuisse sa

Selon l'art. 49 LAMal, les tarifs hospitaliers sont déterminés en fonction de la rémunération des hôpitaux qui fournissent la prestation tarifée obligatoirement assurée, dans la qualité nécessaire, de manière efficiente et avantageuse. Avec sa méthode de benchmarking, tarifsuisse sa se conforme aux prescriptions de la loi, mais également aux jugements du tribunal administratif fédéral. Le benchmarking de tarifsuisse est calculé sur la base d'une perspective globale pour l'ensemble de la Suisse en prenant en compte la totalité des hôpitaux.

Le calcul de benchmarking doit intégrer des données de coûts des hôpitaux de soins psychiatriques aussi proches que possibles de la réalité. Une fois par an, tous les centres psychiatriques sont invités, au printemps, à fournir les données de coûts et de prestations nécessaires au calcul des coûts par cas.

Détermination de la valeur de benchmarking

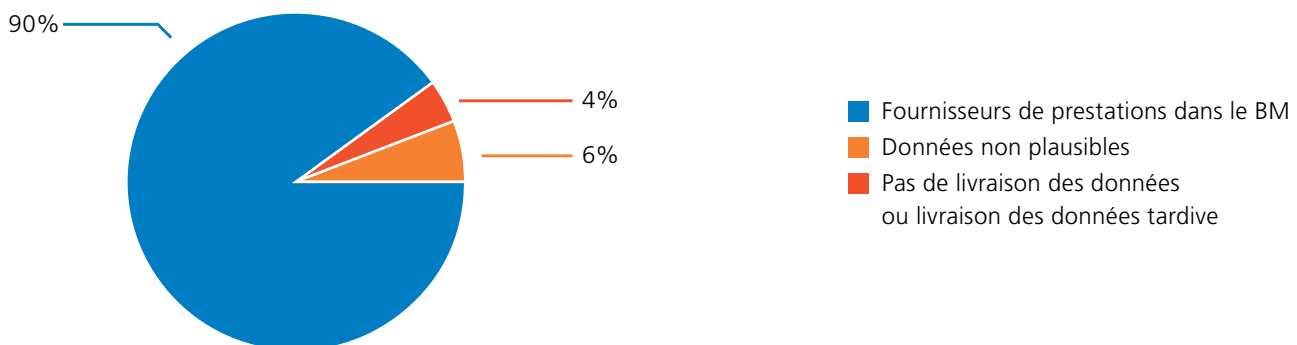
Sur la base des données de coûts et de prestations fournies par les hôpitaux, tarifsuisse calcule dans un premier temps les coûts LAMal déterminants pour le benchmarking. Les prix de base calculés par hôpital ou groupe d'hôpitaux sont établis à 100% en tenant compte du volume de prestations «daymix». Dans un deuxième temps, tarifsuisse sa détermine le degré d'efficacité qui, selon elle, est conforme à l'art. 49 LAMal, et est justifiable pour l'ensemble de la Suisse compte tenu des conditions actuelles et des données de coûts et de prestations fournies dans les délais. Les hôpitaux sont classés par ordre croissant selon le prix de base calculé. Le niveau du benchmarking est déterminé à partir du nombre d'hôpitaux, c'est-à-dire que le benchmark est défini pour l'hôpital qui correspond dans le classement selon les coûts par cas au percentile jugé efficace. En outre, cette méthode prend en compte qu'au moins deux centres psychiatriques avec plus de 50'000 jours de soins affichent un prix de base calculé inférieur à la valeur de benchmarking. Pour finir, une majoration de renchérissement normative est calculée à partir de la valeur de benchmarking (cf. jugement TAF dans l'affaire de l'hôpital cantonal de Lucerne). Cette majoration annuelle normalisée est déterminée sur la base de l'indice des coûts des salaires ainsi que du renchérissement annuel moyen.

Evaluations

Les données de coûts et de prestations entrant dans le calcul de benchmarking pour les prix 2021 sont basées sur les données de 2019.

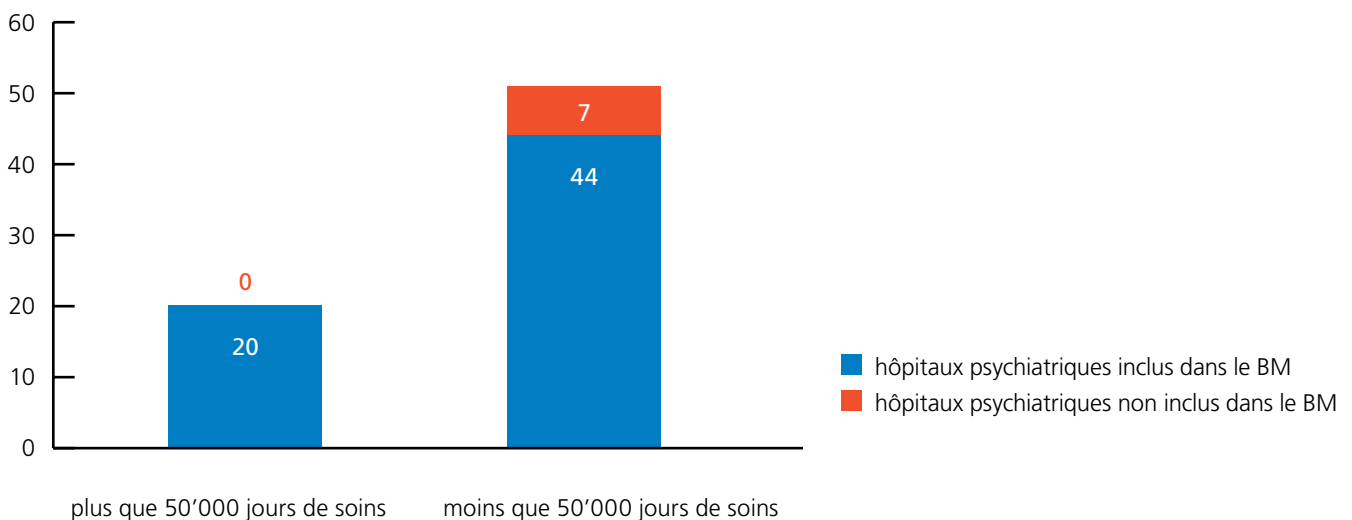
Pour le benchmarking des tarifs 2021, les données de coûts et de prestations de 64 fournisseurs au total ont été collectées dans les délais et avec la qualité prescrite. Ceci correspond à 90.1% des hôpitaux de soins psychiatriques en Suisse. Trois fournisseurs de prestations n'ont mis aucune donnée à disposition. Les données d'un fournisseur de prestations n'ont pas pu être intégrées dans le calcul de benchmarking en raison de leur qualité/plausibilité insuffisante. Trois fournisseurs n'ont pas évalué les coûts d'utilisation des installations conformément à l'OCP.

DONNÉES DE BASE POUR LE BENCHMARKING 2021



Les 64 fournisseurs de prestations intégrés dans le calcul de benchmarking couvrent les catégories d'hôpitaux suivantes:

FOURNISSEURS DE PRESTATIONS INCLUS ET NON INCLUS DANS LE BENCHMARKING 2021



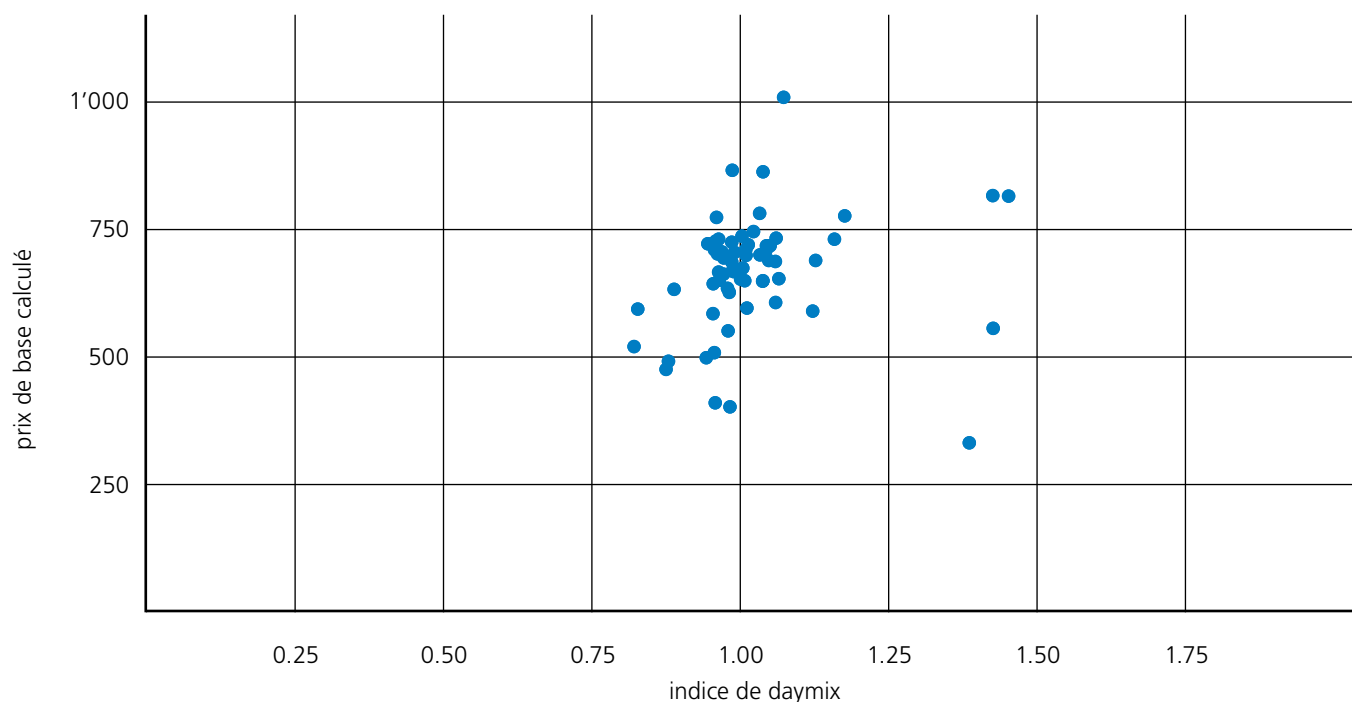
Les centres psychiatriques avec plus de 50'000 jours de soins affichent une couverture complète. Bien que cela ne soit pas entièrement le cas des centres de petite et de moyenne taille, 44 sur 51 ont tout de même pu être intégrés.

Les coûts d'utilisation des installations doivent être évalués par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux conformément à l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) et utilisés pour les négociations tarifaires. Les fournisseurs de prestations n'ayant pas évalué leurs coûts d'utilisation des installations conformément à l'OCP ont été exclus du benchmarking 2021 (3 fournisseurs de prestations concernés).

Des analyses des données de prestations et de coûts montrent qu'il n'existe aucune corrélation entre l'indice de daymix et le prix de base calculé.

INDICE DE DAYMIX (DMI) 2019

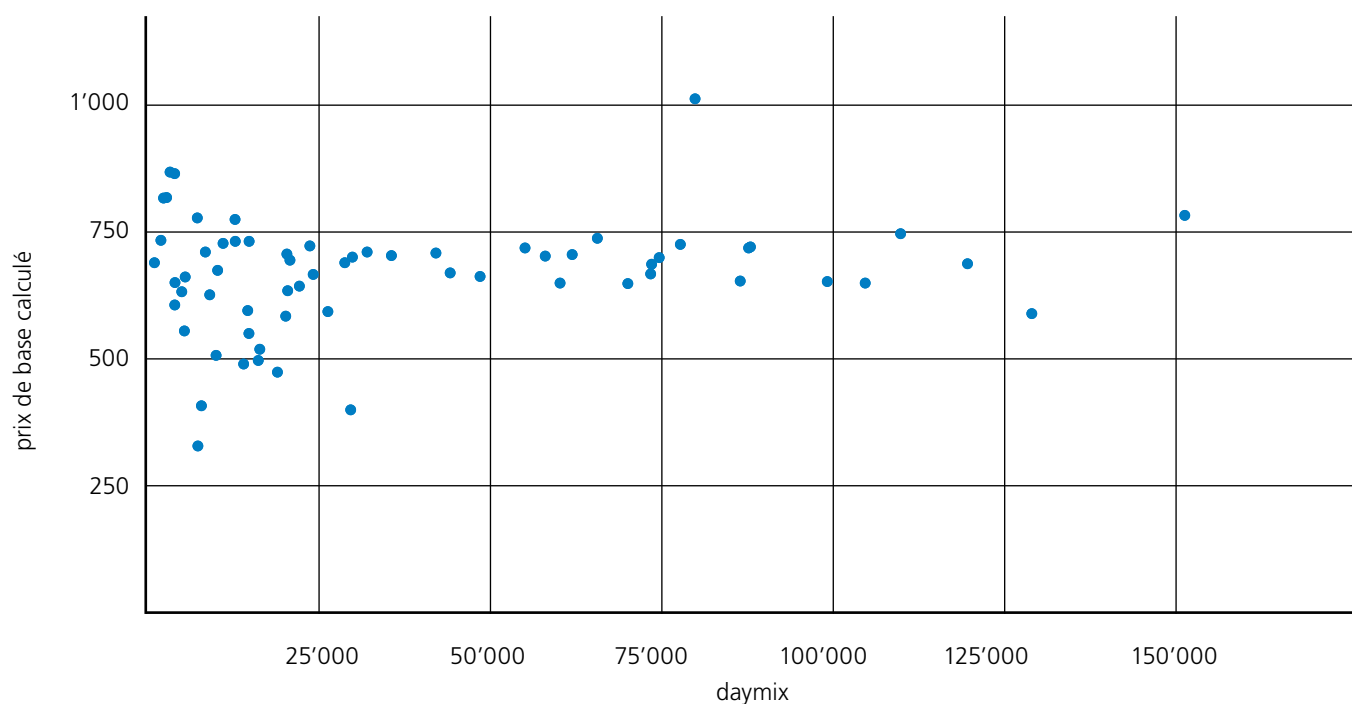
PRIX DE BASE CALCULÉ SANS RENCHÉRISSEMENT



De même, aucune corrélation ne peut être établie entre le daymix et le prix de base calculé.

DAYMIX 2019

PRIX DE BASE CALCULÉ SANS RENCHÉRISSEMENT



Cela signifie qu'avec un volume croissant de points de daymix traités, le prix de base calculé n'augmente pas également. La même extrapolation s'applique à l'indice de daymix (DMI). En d'autres termes, ni le daymix ni l'indice de daymix n'influent sur les prix de base calculés d'un fournisseur de prestations.

Valeur de benchmarking

Pour l'année 2021, tarifsuisse se considère le niveau d'efficacité pour le premier quartile des fournisseurs de prestations comme adéquat et conforme à la loi. Pour assurer qu'au moins deux centres psychiatriques avec plus de 50'000 jours de soins sont pris en compte dans la valeur de benchmarking, la mesure d'efficacité est soulevé à la deuxième clinique la plus avantageuse avec plus de 50'000 jours de soins. Pour les tarifs 2021, il en résulte une valeur de benchmarking, renchérissement et coûts d'utilisation des installations inclus, de:

655 CHF

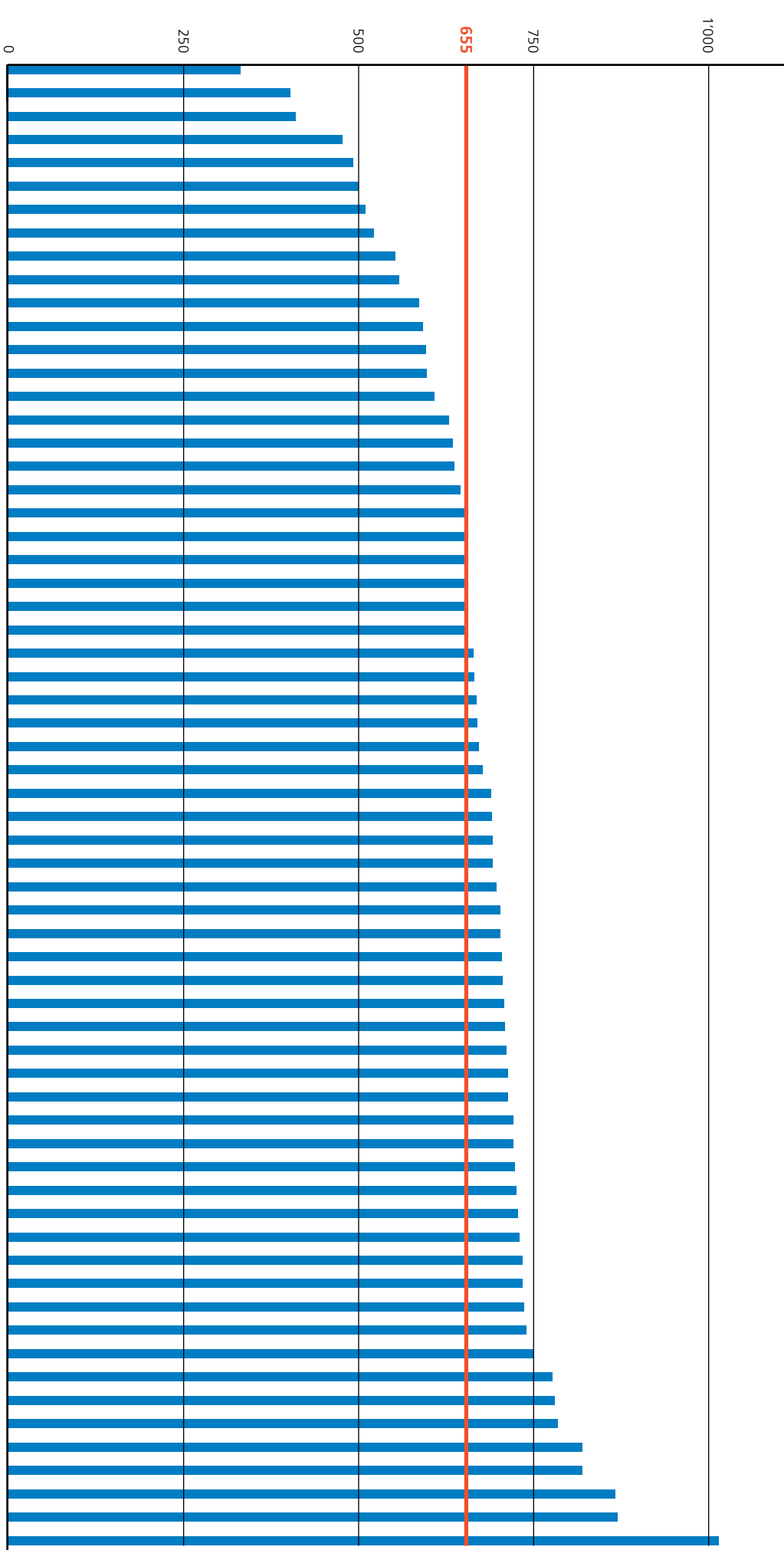
Négociations de prix individuelles avec les hôpitaux

Compte tenu de la valeur de benchmarking, des négociations individuelles sont à présent engagées dans une deuxième phase avec chaque hôpital de soins psychiatriques en Suisse. tarifsuisse se s'engage en faveur de solutions équitables avec les fournisseurs de prestations et privilégie clairement l'intérêt des payeurs de prime dans les négociations.

PRIX DE BASE CALCULÉ

Données de base 2019 y inclus coûts des investissements, sans renchérissement
(Valeur de benchmarking de CHF 655, renchérissement inclus)

■ Prix de base calculé par hôpital psychiatrique
— Valeur de Benchmarking 2021



Tous les 64 fournisseurs de prestations inclus dans le benchmarking

tarifsuisse sa

Römerstrasse 20
Case postale 1561
4502 Soleure

+41 32 625 47 00
info@tarifsuisse.ch
www.tarifsuisse.ch



tarifsuisse sa